



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur la détention arbitraire

Avis adoptés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire à sa soixante-quatrième session, 27-31 août 2012

N° 38/2012 (Sri Lanka)

Communication adressée au Gouvernement le 5 avril 2012

Concernant: Gunasundaram Jayasundaram

Le Gouvernement a répondu à la communication le 3 mai 2012.

L'État est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

1. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a été créé par la résolution 1991/42 de la Commission des droits de l'homme. Son mandat a été précisé et renouvelé par la Commission dans sa résolution 1997/50. Le Conseil des droits de l'homme a assumé le mandat dans sa décision 2006/102. Le mandat a été prolongé d'une nouvelle période de trois ans par la résolution 15/18 du Conseil, en date du 30 septembre 2010. Conformément à ses Méthodes de travail (A/HRC/16/47, annexe, et Corr.1), le Groupe de travail a transmis la communication susmentionnée au Gouvernement.

2. Le Groupe de travail considère que la privation de liberté est arbitraire dans les cas suivants:

a) Lorsqu'il est manifestement impossible d'invoquer un quelconque fondement légal pour justifier la privation de liberté (comme dans le cas où une personne est maintenue en détention après avoir exécuté sa peine ou malgré l'adoption d'une loi d'amnistie qui lui serait applicable) (catégorie I);

b) Lorsque la privation de liberté résulte de l'exercice de droits ou de libertés garantis par les articles 7, 13, 14, 18, 19, 20 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, en ce qui concerne les États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, par les articles 12, 18, 19, 21, 22, 25, 26 et 27 (catégorie II);

c) Lorsque l'inobservation, totale ou partielle, des normes internationales relatives au droit à un procès équitable, établies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les instruments internationaux pertinents acceptés par les États intéressés, est d'une gravité telle qu'elle rend la privation de liberté arbitraire (catégorie III);

d) Lorsque des demandeurs d'asile, des immigrants ou des réfugiés font l'objet d'une rétention administrative prolongée, sans possibilité de contrôle ou de recours administratif ou juridictionnel (catégorie IV);

e) Lorsque la privation de liberté constitue une violation du droit international pour des raisons de discrimination fondée sur la naissance, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la langue, la religion, la situation économique, l'opinion politique ou autre, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre situation, et qui tend ou peut conduire à ignorer le principe de l'égalité des droits de l'homme (catégorie V).

Informations reçues

Communication émanant de la source

3. L'affaire est résumée ci-après, telle qu'elle a été exposée au Groupe de travail sur la détention arbitraire.

4. Gunasundaram Jayasundaram, 56 ans, a la nationalité irlandaise. Né dans le Nord de Sri Lanka, M. Jayasundaram a quitté son pays à l'âge de 17 ans pour aller étudier l'ingénierie à Londres et s'y est installé. Il a été arrêté le 4 septembre 2007 à Colombo, soupçonné de soutenir les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE).

5. M. Jayasundaram a fait l'objet de trois appels urgents: un du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats et du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en date du 19 juin 2008; l'autre du Groupe de travail sur la détention arbitraire et du Rapporteur spécial sur la question de la torture, en date du 14 août 2009; et le troisième du Groupe de travail sur la détention arbitraire, du Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint et du Rapporteur spécial sur la question de la torture, en date du 30 août 2011. À ce jour, le Gouvernement n'a donné aucune réponse à ces appels urgents.

6. M. Jayasundaram aurait été arrêté le 4 septembre 2007, en l'absence de tout mandat d'arrêt, sur instruction des autorités militaires en application du règlement d'exception n° 19 2). Les accusations portées contre lui étaient uniquement fondées sur les déclarations d'un tiers, que M. Jayasundaram n'aurait jamais rencontré. Celui-ci a été arrêté et gardé en détention, sans qu'il lui soit donné rapidement accès à un avocat. Il a été détenu sans la moindre charge et n'a pas été déféré devant une autorité judiciaire indépendante.

7. Le 12 septembre 2008, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a rendu son avis n° 30/2008¹, dans lequel il a indiqué «la privation de liberté de M. Gunasundaram Jayasundaram est arbitraire en ce qu'elle contrevient aux articles 9 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 9, 14 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et relève des catégories II et III des critères applicables à l'examen des cas soumis au Groupe de travail».

8. Malgré l'avis susmentionné, M. Jayasundaram est toujours en détention. Selon de nouvelles informations émanant de la source, son état de santé nécessite des soins médicaux urgents, notamment parce qu'il souffre d'hypertension et d'une maladie virale transmise par les moustiques qui lui cause des douleurs articulaires. Il est asthmatique et ses problèmes respiratoires sont aggravés par les accès de grippe auxquels il est sujet. Il est insomniaque, angoissé, anxieux et dépressif du fait de sa détention, dont certaines périodes ont été passées au secret. Il ne veut pas demander des soins médicaux à l'administration pénitentiaire car, la

¹ On en trouvera le texte dans la base de données du Groupe de travail sur la détention arbitraire: www.unwgdatabse.org/un/.

dernière fois qu'il l'a fait, on l'a envoyé à l'hôpital de la prison, où il dit avoir craint pour sa vie, ayant été exposé à d'autres malades, certains souffrant de maladies contagieuses. Il ne prend plus son traitement hypotenseur car celui-ci provoque des mictions fréquentes; il n'aurait pas le droit de quitter sa cellule la nuit pour se rendre aux toilettes.

9. M. Jayasundaram souffrirait également d'une hernie. Sa famille craint pour sa santé, qui ne cesse de se détériorer. Il doit être opéré d'urgence dans un établissement médical digne de ce nom. La gravité de son état de santé a exigé une première opération en juillet 2011, qu'il a subie sans que ses proches ne soient présents. À son retour à la prison, quatre gardiens ont voulu l'attacher au lit par des menottes. Alors que M. Jayasundaram se plaignait de ne plus sentir ses jambes, ils lui auraient ordonné de les lever pour lui passer les menottes. Ils auraient alors manipulé ses membres inertes pour les attacher au lit.

10. Un médecin aurait alors expliqué aux gardiens qu'il faudrait de quatre à six heures pour que M. Jayasundaram regagne la moindre sensation dans les jambes et les aurait chassés de la chambre. De plus, M. Jayasundaram a récemment perdu une dent, dont il a fallu dévitaliser la racine. Bien qu'il ait mal aux dents depuis une quinzaine de jours, il ne peut pas voir de dentiste. M. Jayasundaram aurait aussi besoin d'une seconde opération pour sa hernie inguinale, mais son état de santé est trop précaire pour qu'on puisse risquer une autre opération dans un délai aussi court. Insuffisants, les soins médicaux qui sont actuellement prodigués à M. Jayasundaram ne soulageront pas les divers problèmes de santé dont il souffre. M. Jayasundaram serait gravement déprimé et suicidaire, convaincu qu'il ne survivra pas aux souffrances associées à sa détention.

11. Des informations supplémentaires reçues de la source indiquent que la police aurait demandé le transfert de M. Jayasundaram à la prison de Boosa, où il a été détenu au secret. Apparemment, il n'a pas été fait droit à cette demande.

12. Cela fait maintenant presque cinq ans que M. Jayasundaram est détenu sans jugement. Les démarches entreprises, dont un recours en *habeas corpus* et une demande au titre de ses droits fondamentaux introduite devant la Cour suprême, s'éternisent. Son procès aurait été de nouveau reporté jusqu'en septembre 2012. Il est toujours détenu à la maison d'arrêt Welikada à Colombo et est privé de contacts réguliers avec sa femme et ses enfants, qui résident en Europe.

Réponse du Gouvernement

13. Le Groupe de travail a communiqué les allégations susmentionnées au Gouvernement sri-lankais le 5 avril 2012 et lui a demandé des informations détaillées sur la situation actuelle de M. Jayasundaram.

14. Une réponse préliminaire a été adressée au Groupe de travail le 3 mai 2012, dont la teneur était la suivante:

Des preuves existent que M. Gunasundaram se livre à des activités d'achat pour le compte du LTTE dans non moins de neuf pays. Les autorités sri-lankaises ont demandé l'assistance de Singapour, lieu de résidence de M. Gunasundaram. Pour ce qui est de la communication, une demande d'entraide judiciaire a été adressée au Bureau du Procureur général de Singapour, dont on attend la réponse. Une fois l'accord d'entraide judiciaire conclu et l'enquête menée à bien, des poursuites pénales en rapport avec les chefs d'accusation retenus au terme de l'enquête seront engagées devant la High Court, laquelle statuera. Par ailleurs, M. Gunasundaram a formé un recours en *habeas corpus* devant la Cour d'appel de Sri Lanka qui a ensuite été retiré par le conseil du demandeur. Il a également déposé un recours au titre de ses droits fondamentaux devant la Cour suprême de Sri Lanka pour contester son arrestation et sa détention. L'État a jusqu'à septembre 2012 pour

faire objection. Le demandeur se verra accorder ensuite un délai pour déposer une contre-objection. Enfin, la date de l'audience de la Cour suprême sera fixée.

Nouveaux commentaires de la source

15. La réponse du Gouvernement a été envoyée à la source afin de recueillir ses commentaires, qui sont présentés ci-après.

16. La source affirme retrouver dans cette réponse les allégations sans fondement que formule le Gouvernement depuis près de cinq ans, à l'intention tant de l'ONU que des juridictions sri-lankaises. Elle renvoie à l'avis n° 30/2008 du Groupe de travail, qui déclare que la détention de M. Jayasundaram a un caractère arbitraire.

17. La source ajoute qu'il a toujours été demandé que M. Jayasundaram soit ou inculpé, ou libéré. Dans sa réponse, le Gouvernement sri-lankais a omis de mentionner que bien que la Cour suprême ait ordonné, en octobre et novembre 2011, que M. Jayasundaram soit inculpé ou libéré, celui-ci reste en détention. Selon la source, alors que même le juge a placé l'État devant l'alternative d'inculper ou de libérer M. Jayasundaram au lieu de persister dans ses atermoiements, l'affaire a été de nouveau reportée au mois de septembre 2012. Le représentant de l'État avait même demandé un report en novembre 2012, mais le juge a refusé.

18. La source indique en outre que la Cour suprême de Sri Lanka n'autorise pas normalement le dépôt de recours mais qu'en l'espèce, l'action de l'État a provoqué l'agacement et le mécontentement de la juridiction collégiale qui a accepté le recours en mars 2012. Les autorités de poursuite ont fait objection au recours et la juridiction collégiale n'a accordé que deux mois à l'État pour exposer les motifs de son objection.

19. La source déclare par ailleurs ne pas comprendre pourquoi Singapour tarderait à donner des renseignements au Gouvernement sri-lankais, ce qui est le prétexte invoqué par l'État depuis plus de trois ans. M. Jayasundaram n'a créé et immatriculé qu'une seule société, qui était à Singapour; vu la stricte législation singapourienne, M. Jayasundaram n'aurait sans doute pas pu impunément se livrer à l'activité illégale que les autorités de l'État sri-lankais le «suspçonnent» d'exercer. La source demande aussi pourquoi le Gouvernement sri-lankais ne donne pas le nom des neuf pays avec lesquels M. Jayasundaram serait selon lui en relation.

20. De plus, selon la source, quelle que soit la gravité des allégations, M. Jayasundaram doit à tout le moins être traduit en justice. L'argument spécieux selon lequel Singapour traînerait les pieds démontre que les autorités étatiques sri-lankaises ont agi de manière illégale et arbitraire en le plaçant en détention, et veulent maintenant fabriquer une justification de cette détention arbitraire prolongée en accusant Singapour. Les autorités sri-lankaises n'ont jamais fourni de motif à son arrestation en septembre 2007. Cela constitue en soi une grave violation de la législation sri-lankaise et déroge aux normes internes et internationales relatives aux droits de l'homme concernant l'arrestation et la détention.

21. S'agissant du recours en *habeas corpus*, le conseil a été contraint de le retirer dès lors qu'après plus de 12 audiences sur une période de deux ans, M. Jayasundaram n'avait toujours pas comparu devant un tribunal et il n'avait pas été remédié à sa situation. Après cela, un recours au titre des droits fondamentaux a été déposé à la place du recours en *habeas corpus*. La loi subordonne au retrait du recours en *habeas corpus* le dépôt d'un recours au titre des droits fondamentaux, lequel a une portée plus large en ce qu'il couvre le droit à un procès équitable. Bien que ce dernier droit soit garanti en tant que droit fondamental dans le cadre de la Constitution sri-lankaise, les autorités étatiques, en particulier la police, montrent peu de respect pour ces dispositions constitutionnelles. Le *modus operandi* des autorités sri-lankaises consiste, comme le montre clairement la présente affaire, à demander continuellement le report des audiences dans l'espoir que le

recours sera abandonné ou que la personne détenue sera contrainte de signer des aveux fabriqués afin d'être graciée.

22. La source demande au Gouvernement sri-lankais de donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui permettront de remédier à la situation de M. Jayasundaram de façon à la rendre compatible avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme résultant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La source signale aussi à l'attention du Groupe de travail le rapport de la Commission d'enquête sur les causes du conflit et la réconciliation (Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation)², en particulier sur les recommandations figurant aux paragraphes 9.54, 9.55, 9.56, 9.57 et 9.70. La source fait valoir qu'aucune des obligations que Sri Lanka a accepté d'assumer en vertu des instruments internationaux de droits de l'homme applicables, et conformément aux prescriptions de sa législation nationale, n'a été respectée à l'égard de M. Jayasundaram, en dépit des représentations faites en son nom lorsque le public était encouragé à communiquer avec la Commission d'enquête.

Délibération

23. Le cas de M. Jayasundaram a fait l'objet de l'avis n° 30/2008 et de trois appels urgents. À ce jour, le Gouvernement n'a donné aucune réponse à ces appels urgents.

24. Depuis l'adoption de l'avis n° 30/2008, de nouveaux renseignements ont été communiqués par la source mettant en évidence la dégradation de l'état de santé physique et psychologique de M. Jayasundaram et le fait qu'il n'a bénéficié d'aucune garantie procédurale depuis sa mise en détention en 2007. Il a dû subir une intervention chirurgicale pendant sa détention et devrait être de nouveau opéré d'une hernie, ce que ne permet pas son état de santé précaire. La détention de M. Jayasundaram a une incidence directe sur son état de santé, dont la dégradation est l'un des principaux facteurs ayant conduit au dépôt de la présente communication. La conjugaison des dispositions réglementaires civiles et d'exception à Sri Lanka a aggravé la situation en matière de protection des droits de l'homme, ce qu'ont constaté des organisations nationales, régionales et internationales, dont l'ONU. Le cas à l'examen s'inscrit parmi de nombreux autres qui dénotent un manque de respect des droits de l'homme apparu en réaction au conflit et à la situation d'après conflit.

25. Sri Lanka connaît depuis très longtemps un régime d'exception; les lois d'exception remontent à l'ordonnance relative à la sécurité publique de 1947, à l'époque de l'administration coloniale britannique. Depuis lors, ces lois ont permis aux autorités de déclarer l'état d'urgence et de soumettre le pays à des règlements d'exception. Le deuxième instrument à cet égard est la loi sur la prévention du terrorisme (Dispositions provisoires) de 1979. Les défenseurs des droits de l'homme et la communauté internationale ont à plusieurs reprises demandé l'abrogation ou la modification de ces lois qui se sont traduites par la disparition du socle de droits de l'homme protégeant les personnes privées de liberté, y compris les règles concernant la détention, la garantie d'une procédure régulière et le droit à un procès équitable. Depuis 2005, l'ordonnance relative à la sécurité publique a été utilisée par le Gouvernement sri-lankais pour édicter 20 règlements au total, ce qui a mis à mal le régime des droits de l'homme en général et plus particulièrement celui des droits relatifs à l'arrestation, à la détention et à un procès équitable.

26. Plusieurs lois d'exception à Sri Lanka autorisent les militaires à exercer des fonctions incombant normalement aux organes chargés de faire appliquer la loi. Les règlements 19 et 20 du règlement d'exception n° 1 de 2005 (Dispositions et pouvoirs divers) habilite les forces armées à procéder aux opérations suivantes: perquisitions et

² Consultable sur: <http://slembassyusa.org/downloads/LLRC-REPORT.pdf>.

saisies; arrestation et placement en détention sans mandat; pouvoirs de police à l'égard des prisonniers; pouvoirs d'un officier de police dans le cadre de tout règlement d'exception; et pouvoir d'interroger une personne en détention.

27. L'article 19 des règlements d'exception de 2006, en vertu duquel M. Jayasundaram a été arrêté et est maintenu en détention, accorde une immunité particulière pour les actes effectués dans le cadre des règlements. Il dispose qu'aucune action ou poursuite ne peut être engagée contre un fonctionnaire ou toute autre personne spécifiquement autorisée par le Gouvernement sri-lankais à effectuer un acte prévu par ces règlements, sous réserve que cette personne ait agi de bonne foi et dans l'exercice de ses fonctions officielles.

28. Des dispositions comparables sur l'immunité sont prévues dans le règlement 73 des règlements d'exception de 2005, l'ordonnance relative à la sécurité publique (art. 9 et 23) et la loi sur la prévention du terrorisme (Dispositions provisoires) (art. 26). Ces dispositions visent à restreindre fortement la responsabilité des autorités civiles et militaires exerçant des pouvoirs d'exception, à condition que l'action de l'intéressé s'inscrive dans le cadre de l'exercice de fonctions officielles. De plus, la définition excessivement vague des infractions; les pouvoirs très étendus des militaires; les motifs arbitraires d'arrestation et de détention; l'érosion des droits à un procès équitable et à une procédure régulière; et les restrictions apportées aux libertés fondamentales menacent la vie, la liberté et la sécurité des personnes. Le Groupe de travail craint que les dispositions relatives à l'immunité n'aient des conséquences de grande ampleur pour les personnes privées de liberté puisqu'elles permettent aux autorités étatiques de commettre en toute impunité des violations de leurs droits fondamentaux. Les lois qui accordent l'immunité aux fonctionnaires publics et qui ne garantissent pas la protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté devraient en conséquence être modifiées.

29. Il importe de noter que les règlements d'exception sont encore en vigueur alors que le 9 juin 2010, le Gouvernement sri-lankais avait fait savoir au Comité des droits de l'homme que «[l]es modifications récemment apportées aux décrets [d'exception], qui ont pris effet le 2 mai 2010, témoignent de l'attachement indéfectible de Sri Lanka à la promotion des droits de l'homme et au maintien de garanties judiciaires efficaces. Cela étant, le Gouvernement sri-lankais souhaite dès à présent indiquer qu'il a mis fin à la dérogation à certaines dispositions des articles suivants du Pacte international relatif aux droits civils et politiques: [9 2), 12, 14 3), 17 1), 19 2), 21 et 22 1)]»³.

30. Dans un rapport établi en 2011, Amnesty International note ce qui suit: «Certaines personnes sont détenues arbitrairement pendant de longues périodes, parfois plusieurs années, sans inculpation. Beaucoup ont été appréhendées et incarcérées car elles étaient soupçonnées d'entretenir des liens avec les LTTE, dans l'attente d'une enquête et d'un interrogatoire par les services du renseignement et les forces de sécurité sri-lankais ... Les personnes accusées d'être proches des LTTE sont rarement traduites en justice. La plupart de ces détenus sont en fin de compte libérés, faute de preuves.»⁴.

31. Le Groupe de travail est aussi conscient des graves conséquences que peut avoir, pour les personnes qui sont «soupçonnées d'entretenir des liens avec les LTTE», le simple fait d'être d'origine tamoule. La manière dont a été traité le cas de M. Jayasundaram – les motifs non étayés de son arrestation; sa détention prolongée sans inculpation ni jugement; et l'inobservation de ses droits humains fondamentaux, comme le droit à un procès équitable – donne du poids à la thèse selon laquelle son arrestation et sa détention sont liées à son origine ethnique tamoule.

³ Voir le site Web de la collection des traités des Nations Unies: http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-4&chapter=4&lang=fr.&clang=_fr.

⁴ Amnesty International, Sri Lanka: synthèse adressée au Comité contre la torture, octobre 2011.

32. M. Jayasundaram a été arrêté sans mandat sur ordre des autorités militaires en vertu du règlement d'exception n° 19 2), ce qui a entraîné sa détention prolongée. Dans l'avis qu'il a rendu en 2008, le Groupe de travail est parvenu à la conclusion que les accusations portées contre M. Jayasundaram étaient uniquement fondées sur les déclarations d'un tiers qu'il n'avait jamais rencontré. En outre, le Groupe de travail a estimé que l'argument du Gouvernement selon lequel M. Jayasundaram apportait un soutien financier et matériel aux LTTE n'était pas étayé. Quatre ans plus tard, le Gouvernement sri-lankais, dans sa «réponse préliminaire» du 3 mai 2012 concernant la présente affaire, n'a pas progressé par rapport à sa position initiale. Il est assez incompréhensible qu'en cinq ans, le Gouvernement n'ait pas pu établir une inculpation et/ou engager une procédure judiciaire contre quelqu'un qu'il qualifie de suspect dans sa lutte contre le terrorisme. La durée excessive du maintien en détention de M. Jayasundaram conjuguée à la détérioration de son état de santé rend donc nécessaire l'examen de cette affaire par le Groupe de travail.

33. Le Groupe de travail rappelle au Gouvernement sri-lankais qu'il est tenu de se conformer aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme qui lui imposent de s'abstenir de toute détention arbitraire, de libérer les personnes arbitrairement détenues et de leur offrir réparation. Le devoir de respecter les obligations internationales relatives aux droits de l'homme incombe non seulement au Gouvernement mais à tous les fonctionnaires, y compris les juges, policiers, agents chargés de la sécurité et fonctionnaires pénitentiaires investis des responsabilités pertinentes. Nul ne peut contribuer à des violations des droits de l'homme. Le Groupe de travail souligne aussi la responsabilité susceptible de découler de la détention arbitraire lorsqu'elle constitue un crime contre l'humanité en vertu du droit international coutumier.

Avis et recommandations

34. À la lumière de ce qui précède, le Groupe de travail sur la détention arbitraire rend l'avis suivant:

Le Groupe de travail considère que la privation de liberté de Gunasundaram Jayasundaram continue d'être arbitraire en ce qu'elle contrevient aux articles 9 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 9, 14 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et relève des catégories II, III et V des critères appliqués par le Groupe de travail lorsqu'il examine les affaires dont il est saisi.

35. En conséquence, le Groupe de travail demande au Gouvernement sri-lankais de remédier à la situation de M. Jayasundaram de façon à la rendre compatible avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme que lui impose le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le remède approprié dans le cas présent consisterait à libérer immédiatement M. Jayasundaram et à rendre effectif le droit à réparation établi au paragraphe 5 de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

36. Compte tenu de l'état de santé critique de M. Jayasundaram, le Groupe de travail demande au Gouvernement de lui donner accès à tous les services médicaux appropriés.

37. Enfin, le Groupe de travail rappelle au Gouvernement que, conformément aux recommandations du Conseil des droits de l'homme, les États doivent faire en sorte que les lois et les mesures adoptées au plan interne pour combattre le terrorisme respectent toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme⁵.

[Adopté le 31 août 2012]

⁵ Résolution 7/7 du Conseil des droits de l'homme.